MISCELLANEOUS ITEMS.

—An actress who has turned evangelist has been holding meetings in Topeka.

—Connecticut has 54 women who are daughters of soldiers who fought in the revolutionary war.

—As a gendarme on his way to jail with a prisoner in Mexico City was about to be run down by a train at a railroad crossing, the prisoner dragged him from the track, saving his life.

—"He who would complain of Florida sunshine," tinkles the editor of the Florida Citizen, "would smash his Paradise harp because the strings thrilled only to Heavenly music."

—The Kansas Centennial wagon, which was made at Leavenworth at a cost of $600 for the Philadelphia exposition, and took first prize, has been sold at Leavenworth to a Stillingsville (Mo.) farmer for $50.

—The flags to be hoisted at one time in signalling at sea never exceed four. It is an interesting arithmetical fact that, with 18 various colored flags, and never more than four at a time, no fewer than 78,642 signals can be given.

—Bicyclists of South Knoxville, Tenn., are to be invited to face a daily reminder of the nearness of the ending of all things mundane, the Woodlawn Cemetery company having decided to build a bicycle track near the graveyard.

—Wess Riggs, a Southern Pacific fireman, took two off days and went hunting for gold in what is known as the Dry Diggings district of southern Oregon. In the two days he got $54 worth of gold, $18 worth the first day and double the amount the next.

—Tracy Brooks Tyler, five months old, of St. Augustine, Fla., whose father is a baritone singer, whose mother is a pianist and a mezzo-soprano singer, one of whose cousins is a high soprano and all of whose uncles and aunts are musicians, runs his fingers over the piano keys at every opportunity in a way to bring out certain sounds, which he seems to strive for and to like.

JIM DUNCAN COULD TALK.

His Persuading Tongue Used in a Good Cause.

The crowd had been talking of eloquent speakers, and Ingersoll, Bourke Cockran, Depew, Talmage and other notable orators had in turn been championed by their respective admirers. The old cattleman had listened to it all, and when the talk flagged a little he asked if anybody present had ever heard of Jim Duncan. Nobody had.

"I never heard any of the fellows you mentioned," said the cattleman, "but I wouldn't be afraid to back Jim against any of 'em fer persuadin' ways. Jim Duncan was a talker. I'll tell you what he did one time, just as a specimen. There was a fellow named Bob Harris moved to Alliance—that was the name of the town—and he had a young wife and seemed to be pretty well fixed. One day Harris was killed uptown in a row. Some five or six of us got together and tried to figure it out who was to break the news to his wife. Squire Irvin, our justice of the peace, was the oldest one among us, and we wanted him to go, but he said he'd rather face a grizzly bear than to take such news as that to a woman. Finally we pitched on Jim Duncan to go and tell her, he bein' so handy with his tongue, and Jim said he was willin' to do his best. He kind of run his fingers through his red hair, hitched up his cravat, and went into Mrs. Harris' house, while the rest of us waited at the corner. In about 15 minutes Jim came to the door and called Squire Irvin in. We 'lowed the widow must be cuttin' up real sharp. In ten minutes more Jim came out to us.

"'How'd she stand it, Jim?' we asked.

"'I guess it's pretty well smoothed over,' says Jim, 'and Mrs. Duncan and me would like all of you to come in and have some refreshments.'

"Jim Duncan shore had a persuadin' tongue."—Detroit Free Press.

From One Point of View.

She held up her hands warningly.

"Kissing, the doctors say," she said, "is not only unhealthful, but actually dangerous."

He paused, somewhat disconcerted, but he was not the man to give up unquestioningly the perquisites of a betrothal.

"If it is so serious a matter," he returned, "we have indeed a great duty to perform for the welfare of humanity."

She was not sure that she quite approved the readiness with which he seemed to fall into the idea, but she waited for him to proceed.

"We owe it to the future health of the world," he continued earnestly, "to do what we can to exhaust the supply at an early date."

The motion was put and carried without a dissenting vote.—Chicago Post.

Asparagus Meringue.

Cut some cold asparagus into half-inch bits, and heat to boiling in a small cup of cream sauce or drawn butter. (Cream sauce is made like the cream soup, using half a pint of milk to one tablespoonful of butter and one of flour; and drawn butter in the same way, using half a pint of water instead of milk, and two spoonfuls of butter instead of one.) Partly fill a buttered, heated pudding dish with the asparagus mixture. Keep it warm while you beat the yolks and whites of four eggs separately until very light; season the yolks with salt, pepper, a bit of butter and two scant tablespoonfuls of milk or cream, then stir the whites in quickly and pour over the asparagus. Bake in a quick oven till the meringue is puffy, set and brown. Green peas may be used in the same way.—Ladies' World.

What Other Use Could It Have?

Mrs. Snooper (reading)—A New Jersey paper mill has produced a sheet of paper six feet wide and seven miles long.

Snooper—For some ice dealer to make out a bill on, I suppose.—Harlem Life.

NOT HIS DAY.

He Did His Slaughtering Only on Week Days.

"Whoop! Whoop-ee!" he shouted as he rode into the town of Pizen Hill one day and started a stampede of people. "Whoop! Whoop-ee!" he continued, as he halted before an insignificant-looking little man who was whittling a stick in front of the Red Dog saloon—the only man to stand his ground when the terror made his appearance—"I'm the human avalanche from Snake Hill, and it's my day for wipin' hull towns off'n the airth!"

"Glad to meet ye, pard," was the calm reply of the little fellow, as he whittled away vigorously.

"Waugh! but h'ar him talk!" roared the other in a voice that seemed to shake every building in town. "H'ar the fule speak o' bein glad to meet ole sure death. Why, cyclones dasn't meet me in a fa'r fout, and mountains tremble when they see me comin'!"

"What fur?" was asked.

"What fur! Why, ye durned ijet ye, 'cause they know I deal in death, and death only!"

"Ar' it a payin' bizness?"

"Ar' it a payin' buzness!" echoed the awful voice. "Whoop! but why don't some one remove this child from my path afore I swaller him up hull! Why don't—"

"Look-a-yere!" interrupted the quiet man, as he turned red in the face and walked straight up to the big fellow. "I'm a leetle critter, I know, but when folks git to callin' me a baby my dander allus takes a riz, and I kin lick a few mountains myseif!"

"Woof! Bring on yer cyclones! Bring on yer dens o' grizzly b'ars! Bring on yer armies o' fighters and watch the human avalanche chaw 'em up in a bunch! Whoop! but I'm liable to sneeze any minit and blow this infant and his hull town clean out o' the state o' Texas!"

"Git right down off'n that hoss and git licked!" shouted the little man, as he began removing his coat in a businesslike way, but the other only glared at him and went on:

"Waugh! but I've gotter begin my daily massacrein' on a midget, and—"

He stopped suddenly and softly inquired, as a look of perplexity came over his face:

"Say, ar' to-day Saturday or Sunday?"

"It's Sunday, but I'll lick ye jest the same."

"What! Ar' it Sunday? Wall, how could I hev made sich a mistake? My days fur slaughterin', ye know, ar' only week days, and—"

The other reached for him, but he saw the movement and put spurs to his horse and got away, while the little man looked longingly after him with tears in his eyes and muttered:

"Jest my durned luck! He was the fust feller who ever sassed me that I was sure I could lick, and he was afeared to fight! Jest my durned luck, I'm durned if it hain't!"—N. Y. Journal.

FOND OF THE WEED.

Indians All Smoke from Early Childhood to Old Age.

When Sir Walter Raleigh, in whose debt all smokers must everlastingly remain, was surprised one morning by his servant, who found him smoking a pipe, and, thinking that he was on fire, threw a bucket of water over him, he inaugurated that discomfort which, it is said, all users of the weed must undergo by way of preliminary training; yet, oddly enough, in the home of tobacco, among the Indian tribes, no such preliminaries are undergone by neophytes. It is no unusual thing to see an Indian mother smoking a cigarette and occasionally allowing her child, still in arms, to take a puff or two. The average Indian commences to smoke when he is less than a year old, and continues the practice until he dies; but he seldom smokes to excess, and he can hardly be said to smoke regularly in the way that we do. A report by the Smithsonian institution, now in press, contains some information on the subject of smoking among the Indians which is of interest.

The Indians do not regard tobacco as we do, nor do they use it in the same way. While there is a social side to their smoking, the principal use of the leaf is ceremonial and religious. It has always been so with them, and even now, when the native preparations are largely replaced by the cheaper and more convenient supply at the traders' stores, the old religious feeling is still there. There is something about tobacco which turns the mind of the smoker into contemplative moods, the savage mind not less than the mind of the poet.

The Indian will buy whatever he needs when he has money—sugar, coffee, calico or what-not—but he cannot bring himself to buy tobacco; he cannot profane the "sacred soother" by buying it as he would a horse. Yet a smoke is an indispensable part of every transaction, whether it be a religious ceremony, a declaration of war or the purchase of a yard of calico. The traders have come to recognize this, and in every store there is a little tin basin on the counter (and generally nailed to it), containing tobacco, cigarette paper and matches, which are freely used by all comers. Even the worst "beats" are sensitive to any remark about their use of this free tobacco, and any allusion to it will drive them out of the place and keep them away for days.—Washington Star.

Out in Nevada.

Gilsonite Davis—What'd you come back to mining for, Jaybird? We read in the New York papers that you'd made a big strike as a mind-reader, and was working the racket like a sluice-wheel with 150-foot head.

Jaybird Charley (wearily)—So I did; so I did. But at last I struck the Four Hundred. Hunting an idea through their minds was worse than working ores that run two dollars to the county. I got nervous prostration, and had to quit.—National Tribune.

HOW A BRAVE GIRL DIED.

With Her Body She Shielded Giant Powder from Falling Embers.

She lived in Placer county, not far from where the pretty town of Auburn now stands, for it happened many years ago, in the early '60's, and I expect that but few now residing there have any recollections of the affair. The family, consisting of father, a miner, her mother and little brother, dwelt in a small shanty erected under cover of a convenient ledge. The shanty was a miserable structure of two rooms, but it held what many a grander dwelling failed to contain, a loving household. The mother lay sick with the fever, and Carmen, then a girl of 12, performed the drudgery of the house. Her little brother, a curly-headed romp of five, was Carmen's great responsibility. The father was away from early morning until late at night at his work, and so the little hands of 12 found plenty to do. In common with the custom of miners, the father kept a store of giant powder in the house, which in the present case was contained in a sack placed in an old wooden box that stood at the foot of the bed where lay the sick mother. The upper part of the shanty, under the sloping board roof, was utilized as a storage place for old dunnage.

One night the father was absent in the mine. By some means the shanty took fire, probably from the cracked and defective adobe chimney. Carmen awoke to find that the roof was afire and sparks dropping down. Springing up she loudly cried to awaken her mother and Tommy, but the little boy became frightened and hid his head beneath the covers of his bed. Carmen sprang to lift him from the bed, when she saw the shower of sparks falling upon the powder box. Recognizing the awful danger, she attempted to leave the child for the moment and carry out the powder, but in her excitement she caught her foot in the overhanging bedclothes and fell to the floor, breaking her thigh bone. Unable to arise, the brave girl crawled to the box of powder and, drawing herself up, covered the box with her body. The mother had by this time succeeded in getting out of bed and getting outside the now furiously burning shanty, and managed to take with her her little boy.

The cries of Carmen: "Oh, take Tommy out, won't you!" turned for a time the mother's thought from her daughter's danger. The fire had aroused some of the neighbors, who speedily ran to the burning shanty and lent what aid they could. Carmen was discovered and removed. Her rescuers found her almost buried beneath a mass of burning cinders, her back frightfully burned. Tender hands bore her to a neighboring shanty, where all that could be done to alleviate her sufferings was eagerly bestowed. But human aid came too late. The brave little spirit lingered until the following day and then departed for a brighter land. It was not known until after she had recovered consciousness, a short time before she died, that she had broken her leg. Her last words were: "Kiss me, Tommy, dear; I've saved you, and I'm so happy!"—San Francisco Call.

Soup with Sponge Dumplings.

Procure a small knuckle of veal, wash and place it in a saucepan. Cover with water and add one teaspoonful of salt. Set saucepan over the fire, and when it begins to boil add one onion, one leek and a bouquet. Cover and boil slowly two hours. In the meantime prepare the sponge dumpling like this: Place a saucepan with half a cup of milk and half a tablespoonful of butter, over the fire. As soon as it boils add half a cup of flour. Stir until the contents have formed into a smooth dough and loosen from the bottom of the saucepan. Then remove from the fire, and when nearly cold mix the paste with the yolk of two eggs. Season with one-quarter teaspoonful of salt and the same of nutmeg; add, last, the two whites beaten to a stiff froth. Strain the soup into another saucepan, remove all fat and return it to the fire. When it boils again dip a teaspoon into the boiling soup, cut with the same spoon small portions from the preparation and lay it in the soup. Continue until all is used, dipping the spoon for each dumpling into the soup. Cover and cook in six minutes. If the soup is not salt enough add a little more salt. Then add one tablespoonful of fine-chopped parsley and serve.—St. Louis Republic.

Attractive Homemade Furniture.

A window-seat may be made so that the lid will lift. Then use it as wished for dresses or wraps. Plain pine lumber is quite good enough. Make the box to suit the size of the window. A sofa to stand in another part of the room may also be made like a box. Divide it into compartments so that you can put papers and other things in the different spaces. Both should have castors. The window-seat may be at least six inches higher than the sofa. The top may be upholstered, padded with excelsior, hair or cotton, and then covered with dark, mixed material. Any of the Turkish cotton goods or the new "ticking" will answer the purpose. At the ends of the sofa have two rolls. These rolls may be fastened, giving the appearance of an old-fashioned rolled arm sofa. Five feet long and two and a half wide would be a very good size.—Ladies' Home Jornal.

A Cabbage Salad.

A much better salad than one would expect is made from cabbage. The inner leaves only are used, those nearest the heart and the most crisp. Shave them very fine and mix with mayonnaise. This will be found to be an appetizing green for the first warm days of spring.—N. Y. Post.

For a Sick-Room.

A simple disinfectant to use in a sick room is made by putting some brown coffee in a saucepan in the center of a small piece of camphor gum. Light the gum with a match. As the gum burns allow the coffee to burn with it. The perfume is refreshing and healthful.—Brooklyn Eagle.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Magasin et Résidence en Bois A DEUX ETAGES,

Nos 600 et 602

Rue Félicité, coin St-Thomas.

—ET LA—

Désirable Résidence Double A DEUX ETAGES.

Nos 1813 et 1817 rue St-Thomas

ans l'affaire du Couvent St-Alphonse de la Merci et als vs l'Asile Catholique des Orphelins Ste-Marie.

929—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, 8 juin 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement en partage de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, paroisse d'Orléans, et rendu le 27 avril 1897 et signé le 3 mai 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

1° Le désirable magasin en bois à deux étages, Nos 600 et 602 rue Félicité, coin des rues St-Thomas et Constance: grand magasin, 6 chambres, hangars, citerne, cour à l'arrière, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Fulton ou St-Thomas, Ste Marie et Chippewa, mesurant trente deux pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur et façade de quatre-vingt huit pieds plus ou moins sur la rue Fulton ou St-Thomas, lesquelles deux rues forment l'encoignure et étant la façade de la portion des lots de terre désigné par le No Un sur un plan dressé par M. Moelhausen, voyer, le 20 mai 1845, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire public en cette ville.

2° La résidence double en bois à deux étages à l'arrière, Nos 1813 et 1817 rue St-Thomas, contenant 4 chambres, citernes, cour, etc., décrite comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Fulton ou St-Thomas Ste-Marie et Chippewa, à l'arrière de la propriété ci-dessus décrite, mesurant cinquante-quatre pieds de face à la rue Fulton ou St-Thomas sur une profondeur de trente-deux pieds, plus ou moins, et étant la portion à l'arrière du dit lot No un sur le plan ci dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans de crédit pour billets portant 8 pour cent par an d'intérêt, hypothèques spéciales et privilèges du vendeur et les clauses usuelles; l'acquéreur assumera les taxes de 1897 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant B. Rouen, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

8 mai—8 9 16 23 30—juin 6 à date

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin des rues Tonti et Lafayette.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—Geo G. Friedrichs, Encanteur—MARDI, 22 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 mai 1897 et rendu dans la succession de Weister, No 53,249 du dossier de ladite cour:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Lafayette et Julie, formant l'encoignure des rues Tonti et Lafayette et mesurant 82 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur de 66 pieds de face à la rue Lafayette et est composée de toute la façade de la dite profondeur des dits lots, désigné par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par Pilié et De Pouilly en date du 2 février 1866, déposé à l'étude de M. Gernon, ancien notaire en cette ville, désigné par les mêmes numéros sur un plan de J. A. Démécourt, député voyer, en date du 24 juillet 1867.

Conditions—comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1897 et de faire un dépôt de 10 pour cent ou comptant pour lier la vente. Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur.

22 mai—22 23 30—juin 6 13 20 à date

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAM.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle Résidence en bois, à deux étages et Vastes Terrains

No. 1234 rue sud Remparts

Enc. nord-est de la rue Erato.

Succession de B. F. Choate.

No 52,855—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI 1er juillet 1897 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 27 mai 1897, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B., les propriétés décrites ci-dessous:

La belle résidence en bois à deux étages No 1234 rue Sud Remparts, encoignure nord est de la rue Erato, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud Remparts, Dryades, Erato et Clio, elle est retirée de la rue, a un joli grillage en fer et contient de larges galeries devant et sur les côtés, vestibule salons doubles, librairie, salle à manger cuisine et autres chambres au rez-de-chaussée; vestibule, sept chambres à coucher et chambre à bain au premier étage, gaz, citerne, etc. Les terrains sont distribués en promenades en Schillinger et en gazons et mesurent 72 pieds 6 pouces de face sur la rue Sud Remparts par une profondeur entre lignes égales et parallèles et de face à la rue Erato de 143 pieds, 3 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins comme il est plus spécialement décrit comme suit:

Le lot entier No 22, cette moitié du lot No 21, touchant au lot No 22 et vers la rue Erato, cette moitié du lot No 24 touchant au lot No 22, aussi du côté de la rue Erato laquelle dite propriété est comprise dans l'ilet borné par les rues Sud Remparts, Clio, Erato et Dryades, dans le premier district de cette ville, et mesure 43 pieds 6 pouces de face sur la rue Sud Remparts, 143 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de coté vers la rue Clio, 112 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté où il touche le lot No 24, où il forme un angle droit et s'étend jusqu'à la rue Erato, sur laquelle il a une façade de 30 pieds 9 pouces et 2 lignes, avec une profondeur sur la ligne du fond de la rue Erato de 72 pieds 6 pouces, d'après le devis marqué "A" annexé à un acte passé pardevant Wm Christy, alors notaire de cette ville, le 10 janvier 1850, un certificat duement certifié du dit devis est annexé à un acte de vente, pour référence, et un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 23, sur un plan tiré par Joseph Pilié, voyer, daté le 22 février 1840, et déposé comme plan No 31, dans l'étude de J. Z. Marks, ancien notaire en cette ville, le dit lot forme l'encoignure des rues Sud Remparts et Erato, et mesure 29 pieds 4 pouces de face sur la rue Sud Remparts, 112 pieds 6 pouces de profondeur et de face sur la rue Erato. Le tout en mesure américaine acquise par feu B. F. Choate par achat de B. W. Seawell, Jr, par acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 10 avril 1893.

Dans une jolie localité, près de la résidence de l'Hon. C. H. Schenck, de M. M Pokorny et autres, à une faible distance du centre des affaires, près de plusieurs lignes de chars, des marchés, écoles et églises.

Conditions—Comptant; 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. H. Browne Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

30 mai—30—juin 6 13 20 27—juil 1

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La maison et résidence en bois à deux étages,

Dans le Deuxième District, à un demi ilet du Marché Tremé,

Nos. 1617 et 1619 rue Orléans,

Maintenant occupée par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, sujette à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de $75 par mois.

Succession de Regina Hayem

No 51,177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

MARDI, 29 JUIN, 1897 à midi.

PAR D. DANZIGER, Encanteur, bureau 112 rue Carondelet, MARDI 29 JUIN 1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos. 629 et 637 rue Commune, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division "E" Cour Civile de District, daté et signé 24 mai 1897 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendue à l'encan.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District dans l'ilet borné par les rues Orléans, Claiborne, Robertson et Ste-Anne, le dit lot mesure 31' 11" de face à la rue Orléans sur une profondeur de 72' 4" entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en bois à deux étages. Ayant un grand magasin au rez-de-chaussée et 7 chambres à coucher corridors, galeries, etc, au premier étage, connu par les Nos 1617 et 1619 rue Orléans.

Conditions, un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, en billets d'acquéreurs, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, à partir de l'adjudication, garanti par hypothèques et privilèges du vendeur sur la propriété vendue.

L'acte de vente doit contenir les clauses usuelles de garantie des dits billets. Les taxes doivent être assumées par l'acquéreur qui doit faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente par devant Félix Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—27 30 juin—6 13 20 à date.

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA JOLIE RESIDENCE

Et localité de choix pour le commerce, encoignure des rues St Thomas et Ste Thérèse, maintenant occupée comme magasin de chaussures.

Résidence seule à deux étages dans le fond sur la rue Ste-Thérèse.

Long crédit, intérêts très bas.

Succession de Henry Wirth, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E., No 46,483.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 610 rue Gravier.—Il sera vendu aux enchère publiques le MARDI, 15 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siègeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, maintenant absent en vacances, daté et signé le 10 octobre 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Saulet, Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet compris entre les rues St-Thomas, Ste-Thérèse, Tchoupitoulas et Bellechasse et désigné comme lot No 14 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, le 15me jour de janvier 1844 et déposé en l'étude d'Octave De Armas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot de terre forme l'encoignure des rues St-Thomas et St-Thérèse et mesure vingt-six pieds huit pouces de face à la rue St-Thomas, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un joli cottage en usage pour magasin de chaussures et résidence et dans le fond une grande bâtisse à deux étages ayant quatre chambres, cuve, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste en un crédit de un et deux ans garanti par hypothèque et portant intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; l'assurance, honoraires d'avocat et les autres clauses de garantie; 10 pour cent de dépôt seront requis au moment de la vente; les taxes de 1897 doivent être payées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 mai—9 16 23 30—juin 6 13 à la vente

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une résidence, No 2515 rue Constance, MARDI, 8 juin, à 11 heures A. M.

Succession de Manuel Payro et succession de Delfina Escoffie, veuve de Manuel Payro, Nos 53,089 et 52,669—consolidés—Cour Civile de District.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans ledit ordre daté et signé le 25 mai 1897 et adressé à Jos L. Onorato, Encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, à l'heure et sur les lieux ci-dessus mentionnés:

Un piano, ameublement de salon, ameublements de chambre à coucher et un assortiment général d'effets mobiliers. Conditions—Comptant avant livraison. BAYNE & ONORATO, 621 rue Gravier—29 mai—29 30—juin 7 8

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion Rare.

—POUR—

Un Placement Profitable.

PROPRIETE CONFISQUEE DE VALEUR.

Dans la liquidation du The Southern Syrups, Liquors and Cordial Manufactory.

No 46,869 Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MARDI, 8 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 4 mai 1897 in re et pour le compte de la Southern Syrups and Cordial Manufactory en liquidation, je procéderai à la vente à l'encan, à savoir—

Sur une rente viagère d'une certaine propriété confisquée sur la mort d'un premier propriétaire, la propriété est décrite comme suit—

1° Quatre certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, maintenant Decatur, Nouvelle-Levée, maintenant North Peters, Bienville et Conti, désignés par les Nos 7, 9, 15 et 16. Les lots 7 et 9 se touchent et mesurent chacun 21 pieds 1 1/5 pouce de face à la rue Nouvelle-Levée et 20 pieds 4 1/2 pouces dans le fond.

Le lot No 7 a une profondeur de 46 pieds 7 1/2 pouces sur le côté vers la rue Bienville et 40 pieds 8 1/2 pouces sur le côté du lot No 9. Le lot No 9 a une profondeur de 43 pieds 8 pouces sur le côté du lot No 7 et 37 pieds 9 pouces sur le côté du lot No 11. Les lots Nos 15 et 16 se touchent et mesurent chacun comme suit: Le lot No 15 mesure 20 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur de 37 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles. Le lot No 16 mesure 20 pieds 4 pouces et 4 lignes de face sur la rue Levée, sur une profondeur de 40 pieds 8 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant et connues par les nouveaux numéros municipaux 331 et 333 rue Nouvelle-Levée, maintenant N. Peters, et 330 et 332 rue Levée, maintenant Decatur.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final; ensemble avec l'assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant A. H. Browne, notaire; un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication; les acquéreurs devant assumer les taxes de 1897 en plus et au-dessus le prix de l'adjudication.

8 mai 8 9 16 23 30—juin 8

VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

Placement de choix

—DANS LES—

Deuxième et Troisième Districts

Propriétés de valeur et rémunératrice à deux corps de logis

—SUR—

Les rues Dauphine et Remparts.

Dans l'affaire de Joseph Bauer et al vs Mary Bauer et al.

No 52,650—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR PAUL & GURLEY Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MARDI, 29 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Numéro 629 rue Commune, en vertu d'un jugement rendu et signé le 12 mai 1897 et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 25 mai 1897, dans l'affaire de Joseph Bauer et al vs Mary Bauer et al, pour effectuer un partage entre les héritiers, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Toulouse, St Pierre et Bourbon et mesurant au pied français à peu près 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur d'à peu près 60 pieds.

Les améliorations sont désignées par les Nos. municipaux 612 et 614 rue Dauphine, consistent en une maison en briques à deux corps de logis à un étage, bien subdivisé, cour pavée, 2 cuves, water works; une propriété rapportant un bon loyer, à proximité du centre des affaires et à proximité de toutes les commodités.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui y appartiennent, situé dans le 3me district de cette ville, désigné comme lot No 2, sur un plan fait par L. Surgi, voyer, en date du 10 avril 1847 et mesurent 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Amour, maintenant Remparts, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et trois lignes entre lignes parallèles, au pied anglais, borné par les rues Histoire, maintenant Kerlerec et Craps, maintenant Bourgogne; les améliorations consistent en un cottage en bois à deux corps de logis, à un étage, avec une allée de chaque côté, connu par les numéros municipaux 1428 et 1430, rue Remparts. Une bonne propriété, chars électriques, en face de la loge de l'Etoile Polaire.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, les droits, voies, dépendances etc., situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Hôpital, Ursulines et Bourbon, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations sont connues pour les Nos. 1130 et 1132 rue Dauphine consistant en une grande et confortable résidence en briques à deux corps de logis, avec une bâtisse en briques à deux étages dans le fond, subdivisée en grands appartements, cour pavée, water works et autres commodités, joli voisinage, en face de la salle Portugaise.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Ursulines, Hôpital et Bourbon, désigné par la lettre "F" sur un certificat de voyer, fait par J. A. D'Hémécourt, en date du 22 mars 1861, et mesurant au pied anglais 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 1126 et 1128 rue Dauphine, consistant en un joli et confortable cottage en briques, à deux corps de logis, avec une bâtisse en briques à deux étages dans le fond, cour pavée, allée, commandant une bonne location, rapportant $ 4 par mois.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc. qui s'y trouvent, les droits, voies, etc., situé dans le 2me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, St-Philippe et Ursulines et mesurant conformément au plan fait par L. Surgi, voyer de ville, en date du 17 janvier 1859, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage, façade en briques, avec une grande entrée pour wagons avec une addition, une bâtisse en briques, à deux étages, sur les lieux, écurie, etc., connue par les Nos 1026 et 1028 rue Dauphine. Cette propriété bien administrée donnerait un bon rapport. Bonne localité pour un emplacement de bois et charbon, et toutes les facilités désirables.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, etc., situé dans le 2me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, St Philippe et Ursulines, et mesurant au pied Américain 31 pieds 11 pouces et 4 lignes plus ou moins de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 127 pieds 3 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1022 et 1024 rue Dauphine, consistant en une jolie résidence double, confortablement subdivisée, invariablement occupée par un bon locataire.

La rue Dauphine, une des meilleures rues du 2me district, pavée en pierres carrées, et cette propriété est située dans la section de choix et à proximité de toutes les commodités.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un, ou un et deux ans, pour des billets portant 8 pour cent d'intérêt jusqu'au paiement final, garanti par privilèges de vendeur et privilèges et hypothèques spéciales sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur ou les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses sur la dite propriété à leurs propres valeurs jusqu'au paiement final des dits billets, à transférer la police au porteur ou porteurs des dits billets et à payer 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des dits billets ou en partie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1897 en sus du prix de leur adjudication et rembourseront les primes d'assurances pour le temps non expiré. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs

29 mai—29 30—juin 6 13 20 29

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence cottage attractive avec autres bâtisses dans le fond, Nos. 2316 rue St-Pierre près Miro.

Succession de Célina Barq.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul Encanteur—Bureau, No. 727 rue Commune. Le MARDI, 29 juin 1897, à midi il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 rue Commune, en vertu d'un ordre signé le 26 mai 1897, de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E. dans et pour le compte de la Succession de Célina Barq No. 41,057 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet Walk Miro, Tonti et St-Pierre, désigné comme lot "A", sur un plan fait par D. E. Seghers, mesurant 22 pieds 2 pouces de face à la rue St-Pierre, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues par le numéro municipal 2316 rue St-Pierre, consistant en une jolie résidence cottage extrêmement confortable, avec une autre bâtisse en bois à deux étages dans le fond, une bonne cour, cuve, etc., près de toutes les commodités, ligne électrique en face.

Conditions Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, garantis par hypothèque etc, portant 8 pour cent par an d'intérêt, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat pour 1897. Acte de vente pardevant Jno. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat pour lier la vente.

29 mai—29 30—juin 6 13 20 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR KINGSTON & HORN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double—No 1024 rue Royale.

Succession de Mme Beniamino Gentile.

No 55,039, Division B.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KINGSTON & HORN—W. D. KINGSTON, Encanteur—Bureau 409 rue Carondelet—LUNDI, le 7 juin 1897, à midi, à notre bureau, No 409 rue Carondelet, près Perdido, en vertu d'un ordre de l Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 26 avril 1897 et d'un ordre supplémentaire daté et signé le 3 mai 1897, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et méliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendences qui y appartiennent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Royale, St Philippe, Chartres et Ursulines mesurant au pied américain 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles.

Condition—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de garantie, les taxes de 1897 doivent être assumées par l'acquéreur et 10 pour cent du prix de son enchère doivent être déposés au moment de l'adjudication

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire aux frais de l'acquéreur.

9mai—9 16 23 30—juin 7

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE

LES BEAUX MAGASINS EN BRIQUES A 3 ETAGES

Nos 217 et 219 rue Delta et Nos 218 et 220 rue Front,

Entre les rues Canal et Gravier,

Occupés par la grocerie bien connue de MM. J. H. Menge et Fils.

—ET—

LA BELLE RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES

Avec des terrains spacieux et ornés,

No 2009 rue Carondelet, entre les rues St-André et Joséphine.

Aux enchères publiques.

Succession de Thomas P. Leathers.

No 50,180—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune, MARDI 15 juin 1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la Paroisse d'Orléans, en date du 23 février 1897 et rendu dans la succession ci-dessus les propriétés foncières de valeur décrites ci-dessous, à savoir:—

1° Cette splendide propriété commerciale Nos 217 et 219 rue Delta et Nos 218 et 220 rue Front, entre les rues Canal et Gravier, comprenant les magasins en briques à 3 étages, modernes et bien bâtis, occupés par l'établissement bien connu de fournitures de navires et de groceries en gros de MM. J. H. Menge & Fils, spécialement décrits comme suit, à savoir

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 1 "A" borné par les rues Delta, Front, Canal et Gravier, lesquels lots sont désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan de L. H. Pilié, voyer de ville, en date du 21 mai 1866 et déposé dans le bureau de W. J. Castell, ancien notaire, et lesquels lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds de face sur la rue Delta, 25 pieds de face sur la rue Front et 137 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ces splendides magasins font face au port de la Nouvelle-Orléans, ont l'avantage du chemin de fer de ceinture et traverse l'ilet de rue en rue, les rendant spécialement désirables et commodes. Ils seront vendus sujets au bail actuel expirant le 1er octobre 1897 à $2,400 par an.

2° La désirable résidence en briques à deux étages No 2007 rue Carondelet, entre les rues St André et Joséphine, éloignée de la rue et entourée d'un substantiel grillage en fer, ayant galeries doubles devant et derrière, vestibules à chaque étage, salons doubles, salle à manger office, cuisine en bas et 5 chambres à coucher et à bain en haut, hangar, citernes, etc

Les terrains sont spacieux, magnifiquement ombragés et arrangés en patterres, promenades en pierres plates et bosquets, le tout étant plus spécialement décrit comme suit à savoir:

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Brainard, Carondelet, Joséphine et St-André, lesdits lots étant désignés respectivement par les Nos 38, 39, 40 et 41 et mesurant, en mesure américaine, comme suit: lots 38 et 40 mesurant chacun 27 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur, entre parallèles, de 65 pieds 1 pouce et 1 ligne, et les lots Nos 39 et 41 mesurant chacun 27 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur, entre lignes parallèles de 65 pieds 1 pouce et 1 ligne, le tout conformément à un plan de ladite propriété tiré par A De Poincy, voyer, et déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire.

Le voisinage est choisi et commode. La résidence est bâtie substantiellement et très confortablement et est vendue sujettes au bail actuel expirant le 1er octobre 1897.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur. les paiements différés, s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans, à être représentés par des billets pour l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 0/0 par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Intérêt payable annuellement garanti par liens et privilèges du vendeur et hypothèques spéciales sur la propriété vendue, l'acte devant contenir le "pacte de non alienando", l'acquéreur devant faire assurer les bâtisses sur la propriété pour leur valeur entière jusqu'au paiement entier et final des dits billets, devra transférer les polices d'assurances au porteur des billets, devra payer les avocats au taux de 5 0/0 sur le montant en litige en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du montant des dits billets ou d'aucune part des dits billets, devra assumer les taxes pour l'année 1897 et déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 0/0 de son enchère et payer les frais de l'acte de vente. Le dernier devant être passé pardevant Jeff. C. Wenck, Esq, notaire.

15 mai—15 16 23 30—juin 6 13 à date

Hôtel Mandeville.

Sur le rivage.

G. A. BUISSON & EUG. HOULNE.

Commodités sans égales pour les familles, à la semaine ou au mois.

Diners d'excursion une spécialité. Chambres à bain contigues à l'Hôtel, Bains, Pêcherie, Chasse dans les Pinières.

Mandeville, Louisiane.

28 mars—dim mer

Chemin de fer Louisville et Nashville

La seule ligne ayant deux trains solides journellement entre la Nouvelle-Orléans, Birmingham et Cincinnati. Service double tous les jours entre la Nouvelle-Orléans et Atlanta.

5 juil—dim